

*Questions au Feuilleton*

**M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale):** La réponse pour le ministère de l'Expansion économique régionale est la suivante: *a) \$1,962,582.81; b) 4,497,489.54; c) 3,088,064.97; d) 1,581,792.59; e) 614,384.01; f) 3,583,314.99.*

## LES STOCKS DE CÉRÉALES

Question n° 1318—**M. Hnatshyn:**

Le gouvernement entend-il prendre des mesures pour contribuer aux frais d'entreposage et de stockage des céréales et autres denrées alimentaires, étant donné la création d'un système international de coordination touchant les stocks nationaux de céréales suffisants pour garantir la sécurité alimentaire et pour stabiliser le marché des céréales à l'avenir, comme en ont convenu les participants à la réunion de deux jours, des ministres de l'Agriculture des 24 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique, tenue à Paris la semaine dernière et, dans l'affirmative, lesquelles?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Le gouvernement du Canada est disposé à jouer un rôle concret dans la création de réserves de céréales. De fait, cette question constitue un élément important des négociations tenues en vue de l'élaboration d'un nouvel Accord international sur le blé. Le gouvernement du Canada appuie le principe d'une réserve mondiale de céréales afin d'aider à résoudre le problème de la sécurité alimentaire dans le monde. L'appui accordé à la création de la réserve dépend de la conclusion d'ententes convenables permettant son implantation, du partage des obligations pour le stockage des réserves et la garantie que ceux-ci donneront que la réserve ne nuira pas aux marchés commerciaux. Les mesures que pourraient prendre les gouvernements pour contribuer aux frais d'entreposage des céréales dépendraient de la forme définitive d'un nouvel Accord. Le gouvernement se dit prêt à étudier des mesures d'aide lorsque les négociations seront plus avancées.

## LA FLOTTE DE PÊCHE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question n° 1604—**M. Clarke:**

1. Le gouvernement renouvelle-t-il présentement des permis délivrés aux navires de la flotte de pêche de la Colombie-Britannique qui, pour des raisons économiques, avaient été retirés de l'exploitation par le gouvernement et, dans l'affirmative, *a) quelle était l'intention du gouvernement, à l'origine, quand il a décidé de participer au programme de rachat, b) pourquoi délivre-t-on de nouveaux permis à ces navires, c) jusqu'à présent, combien de navires dont le permis a été renouvelé ont été revendus et à quel prix chacun?*

2. Dans le cadre du programme de rachat, combien de navires le gouvernement a-t-il achetés et pour quel montant?

3. Le gouvernement a-t-il par la suite vendu les navires par voie d'enchères publiques et, dans l'affirmative, pour quel montant?

4. Combien de pêcheurs détenaient un permis en Colombie-Britannique lors du lancement du programme de rachat?

5. Combien de pêcheurs détiennent un permis en Colombie-Britannique aujourd'hui?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement):** 1. Non, le gouvernement ne délivre pas de permis de la sorte; cependant, sept permis ont été renouvelés par erreur, mais tous ont été retirés par la suite. Dans cinq cas, le ministre a décidé de remettre les permis aux pêcheurs, en se basant sur les circonstances exposées dans leur appel.

2. Trois cent cinquante-quatre bateaux. Coût: \$5,848,000.

3. Recettes totales des ventes: \$2,647,000.

[M. Marshall.]

4. Le nombre de pêcheurs inscrits en 1969 (basé sur le nombre de permis personnels délivrés) était de 10,870.

5. En 1977, 10,668 permis personnels ont été délivrés en Colombie-Britannique.

\* \* \*

[Français]

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

**M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, si les questions n°s 426 et 479 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

**M. l'Orateur:** On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que les questions n°s 426 et 479 soient réputées transformées en ordres de dépôt de documents?

**Des voix:** D'accord.

[Texte]

## LES AVOCATS EN ALBERTA

Question n° 426—**M. Elzinga:**

Quel est le nom des avocats dont les services ont été retenus par le gouvernement ou des sociétés de la Couronne en Alberta?

(Le document est déposé.)

## SCHL—TERRE-NEUVE

Question n° 479—**M. Crosbie:**

Quelles études d'avocat ou quels avocats *a) de Saint-Jean, b) de Corner Brook, c) d'autres localités de Terre-Neuve ont dressé en 1974, en 1975, en 1976 et en 1977 jusqu'à ce jour des hypothèques de la Société centrale d'hypothèques et de logement sous forme de prêts (i) couverts par une assurance, (ii) non couverts par une assurance et, dans chaque cas, quels étaient le nombre des prêts et le montant des prêts hypothécaires accordés chaque année?*

(Le document est déposé.)

[Français]

**M. l'Orateur:** Les autres questions sont-elles réservées?

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

## LE CODE CRIMINEL

## MESURE CONCERNANT LA LANGUE UTILISÉE DANS LES PROCÈS DEVANT LES TRIBUNAUX

**L'hon. Allan J. MacEachen (au nom du ministre de la Justice):** Le bill C-42, tendant à modifier le Code criminel, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec des propositions d'amendement, soit agréé.